

Exigences de publication liées aux fonds propres



Table des matières

1	Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA).....	4
1.1	Objectif et gouvernance de la gestion des risques.....	4
1.2	Reporting des risques.....	5
1.3	Chiffres clés essentiels.....	5
2	Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires.....	8
3	Composition des fonds propres.....	10
4	Risque de crédit.....	14
4.1	Informations générales.....	14
4.2	Qualité de crédit des actifs.....	14
4.3	Atténuation des risques.....	21
4.4	Utilisation des notations externes.....	23
4.5	Pondérations-risques par catégories de positions.....	24
5	Risque de crédit de contrepartie.....	25
6	Risque de marché.....	27
7	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire.....	28
7.1	Stratégie et procédures.....	28
7.2	Structure et organisation.....	28
7.3	Evaluation et mesure du risque.....	28
7.4	Réduction des risques.....	29
7.5	Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1).....	30
7.6	Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE).....	30
7.7	Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII).....	30
7.8	Options automatiques et comportementales.....	31
7.9	Monnaies.....	31
8	Liquidité.....	34
8.1	Stratégie et procédures.....	34
8.2	Structure et organisation.....	34
8.3	Evaluation du risque.....	34
8.4	Ratio de liquidités à court terme (LCR).....	34
8.5	Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR).....	36
9	Risque opérationnel.....	37
10	Ratio de levier.....	38

TABLEAU 1 - KM1 - CHIFFRES CLÉS ESSENTIELS RÉGLEMENTAIRES (EN 1'000 CHF)	6
TABLEAU 2 - OV1 - APERÇU DES POSITIONS PONDÉRÉES PAR LES RISQUES (EN 1'000 CHF)	7
TABLEAU 3 - LI1 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF).....	8
TABLEAU 4 - LI2 - RÉCONCILIATION ENTRE LES VALEURS COMPTABLES ET LES POSITIONS RÉGLEMENTAIRES (1'000 CHF).....	9
TABLEAU 5 - CC1 - PRÉSENTATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE (1'000 CHF)	10
TABLEAU 6 - CC2 : RÉCONCILIATION DES FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRE PRIS EN COMPTE AVEC LE BILAN (EN 1'000 CHF)	11
TABLEAU 7 - CCA - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES INSTRUMENTS DE FONDS PROPRES RÉGLEMENTAIRES	12
TABLEAU 8 - CR1 - RISQUE DE CRÉDIT : QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (1'000 CHF)	14
TABLEAU 9 - CR2 - RISQUE DE CRÉDIT : CHANGEMENTS DANS LES PORTEFEUILLES DE CRÉANCES ET DE TITRES DE DETTE EN DÉFAUT (EN 1'000 CHF).....	14
TABLEAU 10 - CRB - RISQUE DE CRÉDIT : INDICATIONS ADDITIONNELLES RELATIVES À LA QUALITÉ DE CRÉDIT DES ACTIFS (EN 1'000 CHF)	15
TABLEAU 11 - CR3 - RISQUE DE CRÉDIT : APERÇU DES TECHNIQUES D'ATTÉNUATION DU RISQUE (1'000 CHF) ..	21
TABLEAU 12 - CR4 - RISQUE DE CRÉDIT : EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT ET IMPACT DES ATTÉNUATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	22
TABLEAU 13 - CR5 - RISQUE DE CRÉDIT : POSITIONS PAR CATÉGORIES DE POSITIONS ET PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF).....	24
TABLEAU 14 - CCR3 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : POSITIONS SELON LES CATÉGORIES DE POSITIONS ET LES PONDÉRATIONS-RISQUE SELON L'APPROCHE STANDARD (EN 1'000 CHF)	25
TABLEAU 15 - CCR5 - RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE : COMPOSITION DES SÛRETÉS COUVRANT LES POSITIONS SOUMISES AU RISQUE DE CRÉDIT DE CONTREPARTIE (EN 1'000 CHF).....	26
TABLEAU 16 - IRRBBA1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA STRUCTURE DES POSITIONS ET LA REDÉFINITION DES TAUX	32
TABLEAU 17 - IRRBB1 - RISQUE DE TAUX : INFORMATIONS QUANTITATIVES SUR LA VALEUR ÉCONOMIQUE ET LA VALEUR DE RENDEMENT	33
TABLEAU 18 - LIQ1 - LIQUIDITÉS : INFORMATIONS RELATIVES AU RATIO DE LIQUIDITÉS (EN 1'000'000 CHF)	36
TABLEAU 19 - LR1 - RATIO DE LEVIER : COMPARAISON ENTRE LES ACTIFS AU BILAN ET L'ENGAGEMENT TOTAL RELATIF AU RATIO DE LEVIER (EN 1'000 CHF).....	38
TABLEAU 20 - LR2 - RATIO DE LEVIER : PRÉSENTATION DÉTAILLÉE (EN 1'000 CHF)	39

1 Vue d'ensemble de la gestion des risques, des indicateurs prudentiels clés et des actifs pondérés en fonction des risques (RWA)

1.1 Objectif et gouvernance de la gestion des risques

Dans son rapport annuel, la banque décrit sa gouvernance de gestion des risques. L'objectif de cette gestion des risques est de protéger les actifs de la banque et d'assurer sa pérennité à long terme. La gestion du risque est donc omniprésente à tous les niveaux de l'organisation.

La gouvernance concernant la gestion des risques est détaillée dans la politique des risques et dans toutes les politiques de risques spécifiques (politique de risque de crédit, politique financière, ...). Ces politiques définissent les objectifs, missions, rôles et responsabilités de chaque département intervenant dans la gestion des risques. Elles se basent notamment sur l'ensemble des circulaires de la FINMA et des directives de l'ASB. Elles sont aussi complétées par des textes supranationaux comme le Basel Committee for Bank Supervision (BCBS).

La banque dispose de trois lignes de défense : (1) le contrôle de premier niveau est effectué par les unités de front ; (2) les départements spécialisés du Contrôle des risques et de la Conformité analysent et contrôlent les risques au niveau deux et (3) l'audit interne. Les comités du conseil d'administration surveillent spécifiquement certaines activités de la banque. En sus, l'audit externe rédige indépendamment leur rapport annuel à destination du conseil d'administration et de la FINMA.

Tous les ans, le conseil d'administration revoit l'appétit au risque de l'établissement en fixant des limites (concept-cadre, banques, pays, enveloppes de risques par type d'activité). Ces limites sont définies selon un profil de risque cohérent et proportionné aux capacités financières et opérationnelles de la banque. Tout cas de violation ou de dépassement de ces limites doit être annoncé au conseil d'administration.

La direction générale met en œuvre la gestion des risques validée par le conseil d'administration. Elle diffuse les instructions administratives qui sont les directives d'organisation et de gestion des différentes activités de la banque. Ces instructions administratives sont complétées par des processus qui expliquent plus en détail la marche à suivre.

Pour ce faire, la banque dispose de plusieurs comités en charge de la gestion des risques qui se réunissent mensuellement. Le comité ALM supervise la gestion financière de la banque, notamment la gestion du bilan et les risques de taux et de liquidité. Le comité des risques analyse l'état de tous les risques et reprend les informations des autres comités. D'autres comités analysent spécifiquement certaines activités (sous-comité des risques GCF, sous-comité des risques BCGEF, ...).

Les départements de contrôle sont en charge d'identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques de la banque, de vérifier que les limites définies par le conseil d'administration sont respectées et d'assurer le reporting des risques à destination des comités. En sus, le département Contrôle des risques est en charge de la production des états réglementaires « Bâle III » pour la haute direction, les réviseurs externes et la FINMA.

La Conformité définit le cadre réglementaire interne et s'assure du respect des réglementations concernant la relation avec la clientèle, la lutte contre le blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, les activités transfrontalières et le dispositif normatif interne.

Plusieurs fois par an, le comité de contrôle du conseil d'administration se réunit notamment avec l'audit interne pour évaluer le fonctionnement du système de contrôle mis en place par la direction générale.

1.2 Reporting des risques

Les politiques des risques définissent les rapports de risques, leurs fréquences de production, leurs destinataires et leurs contenus.

L'établissement des rapports de risque est basé sur une architecture informatique dédiée à chaque type de risque (crédit, marché, opérationnel). Les données permettent à la fois de produire des analyses sur la maison mère ou sur le groupe consolidé. Les indicateurs agrégés peuvent être audités et il est possible de revenir au niveau le plus granulaire (contrepartie, transaction, ...).

Les rapports de risque présentent périodiquement la position risque de la banque sur les différentes typologies de risques (crédit, marché, opérationnel, conformité et juridique). Ces rapports vérifient l'adéquation du modèle d'affaire aux limites fixées par le conseil d'administration ou par le régulateur.

Des rapports spécifiques présentent une projection de la position risque de la banque à un horizon temps de trois ans. Ces rapports se basent sur le scénario probable « optimal path » qui sert à construire le plan stratégique et financier. En sus de ce scénario, la banque détermine des scénarios macro-économiques adverses (dont un scénario de récession et un scénario de choc extrême) et des scénarios idiosyncratiques (fraude, cyber-risques, ...). La direction générale évalue la position risque de la banque selon des combinaisons de ces scénarios, détermine les impacts sur le compte de résultat, sur les ratios réglementaires ou ratios internes, sur le rating de la banque et sur sa capacité de refinancement. Enfin, elle propose une liste de contre-mesures, évalue leurs effets de protection et leurs rapidités de mise en œuvre.

La banque déploie cette approche de stress test à la totalité de son bilan au niveau maison mère et consolidé. Les impacts sont mesurés au travers des différents types de risques et des ratios de fonds propres, de sensibilité des fonds propres, ou de liquidité.

Les processus de saisie et de contrôles des informations dans le Core Banking System sont décrits dans les instructions administratives de la banque. Le contrôle interne, l'audit interne et l'audit externe vérifient l'adéquation de ce système de contrôle.

1.3 Chiffres clés essentiels

La Banque Cantonale de Genève applique l'approche standard internationale (AS-BRI) pour les publications réglementaires de risque de crédit et l'approche standard pour le risque de marché et le risque opérationnel. Pour le risque de crédit, la Banque appliquait l'approche standard suisse (AS-CH) avant le 31.12.2018.

Le périmètre de consolidation réglementaire est identique au périmètre de consolidation comptable.

Le volant anticyclique national (OFR art. 44) correspond au ratio de deux pourcents des positions garanties de manière directe ou indirecte par des gages immobiliers sur l'ensemble des positions pondérées en fonction des risques. Son impact est de 0.6% sur l'exigence globale en fonds propres réglementaires.

Le ratio de fonds propres du groupe se situe à 16.1%, au-dessus du minimum réglementaire de 12.6% (banque de catégorie 3). Le ratio de levier est de 7.2%, au-dessus de l'exigence réglementaire de 3%. La hausse de +0.5 de pourcentage du ratio de fonds propres entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019 s'explique par l'augmentation des fonds propres pris en compte de CHF +128 millions. L'augmentation des fonds propres pris en compte est due à la prise en compte du résultat de la Banque pour l'année 2019 et à l'émission d'un nouvel emprunt subordonné AT1 de CHF 135 millions en remplacement d'un emprunt subordonné de CHF 110 millions.

Tableau 1 - KM1 - chiffres clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)

KM1 : Chiffres-clés essentiels réglementaires (en 1'000 CHF)			
	a	c	e
	31.12.2019	30.06.2019	31.12.2018
Fonds propres pris en compte			
1 Fonds propres de base durs (CET1)	1'633'130	1'602'128	1'540'546
2 Fonds propres de base (T1)	1'857'920	1'800'088	1'738'936
3 Fonds propres totaux	1'981'870	1'917'182	1'853'710
Positions pondérées en fonction des risques (RWA)			
4 RWA	12'282'103	12'079'612	11'857'663
4a Exigences minimales de fonds propres	982'568	966'369	948'613
Ratios de fonds propres basés sur les risques (en % der RWA)			
5 Ratio CET1 (%)	13.3%	13.3%	13.0%
6 Ratio de fonds propres de base (%)	15.1%	14.9%	14.7%
7 Ratio de fonds propres globaux (%)	16.1%	15.9%	15.6%
Exigences en volants en CET1 (en % des RWA)			
8 Volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (2.5 % dès 2019) (%)	2.5%	2.5%	1.9%
9 Volant anticyclique (art. 44a OFR) selon le standard minimal de Bâle (%)			
10 Volant de fonds propres supplémentaire en vertu du risque systémique international ou national (%)			
11 Ensemble des exigences de volants selon le standard minimal de Bâle, en qualité CET1 (%)	2.5%	2.5%	1.9%
12 CET1 disponible afin de couvrir les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction du CET1 affecté à la couverture des exigences minimales et cas échéant à la couverture des exigences TLAC) (%)	8.1%	7.9%	7.6%
Ratios-cibles de fonds propres selon l'annexe 8 de l'OFr (en % des RWA)			
2a(1) Volant de fonds propres selon l'annexe 8 OFR (%)	4.0%	4.0%	4.0%
12b Volants anticycliques (art. 44 et 44a OFR) (%)	0.6%	0.6%	0.6%
12c Ratio-cible en CET1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	8.4%	8.4%	8.4%
12d Ratio-cible en T1 (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	10.2%	10.2%	10.2%
12e Ratio-cible global de fonds propres (en %) selon l'annexe 8 de l'OFr majoré par les volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR	12.6%	12.6%	12.6%
Ratio de levier Bâle III			
13 Engagement global	25'815'100	24'391'929	23'760'340
14 Ratio de levier Bâle III (fonds propres de base en % de l'engagement global)	7.2%	7.4%	7.3%
Ratio de liquidités (LCR)			
15 Numérateur du LCR : somme des actifs liquides de haute qualité	5'461'317	4'772'321	4'311'477
16 Dénominateur du LCR : somme nette des sorties de trésorerie	3'656'844	3'328'809	3'559'103
17 Ratio de liquidités, LCR (en %)	149%	143%	121%

Le tableau OV1 « Aperçu des position pondérées par le risque » met en évidence le profil de risque de la banque selon la typologie des risques. Les besoins en fonds propres sont calculés pour couvrir :

- Risque de crédit
- Risque de crédit de contrepartie pour les dérivés et les REPO / Reverse REPO
- Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)
- Risques liés aux placements collectifs gérés, détenus par la banque
- Risque de règlement
- Risque lié à des positions de titrisation
- Risque de marché
- Risque opérationnel

Les besoins en fonds propres pour les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans les lignes 1 et 2 (voir note de bas de page no 4 de la Circ.-FINMA 16/01).

L'augmentation des actifs pondérés par le risque de CHF +202 millions entre le 30.06.2019 et le 31.12.2019 s'explique par l'augmentation des volumes des créances hypothécaires et sur la clientèle et des engagements hors bilan.

La hausse des RWA au titre du risque de marché est principalement expliquée par la hausse des positions en devises en EUR et en USD (RWA CHF +4.5 mios) et par la hausse de la position sur métaux précieux en argent (RWA CHF +3.6 mios).

L'augmentation des RWA de la ligne 25 résulte du fait qu'au 30.06.2019, les participations traitées selon les points 1.6 et 1.7 de l'annexe 4 de l'OFR étaient comptabilisées à la ligne 2. Elles sont désormais comptabilisées à la ligne 25 du tableau OV1.

Tableau 2 - OV1 - Aperçu des positions pondérées par les risques (en 1'000 CHF)

OV1 : Aperçu des positions pondérées par le risque (en 1'000 CHF)			
	a	b	c
	RWA	RWA	Fonds propres minimaux
	31.12.2019	30.06.2019	31.12.2019
1 Risque de crédit (sans les CCR [risque de crédit de contrepartie])	11'207'898	11'072'289	896'632
2 Dont déterminé par l'approche standard (AS)	11'207'898	11'072'289	896'632
3 Dont déterminé par l'approche F-IRB			
4 Dont déterminé par l'approche supervisory slotting			
5 Dont déterminé par l'approche A-IRB			
6 Risque de crédit de contrepartie (CCR)	59'626	63'063	4'770
7 Dont déterminé par l'approche standard (AS-CCR)	49'112	45'435	3'929
7a Dont déterminé par l'approche standard simplifiée (ASS-CCR)			
7b Dont déterminé par la méthode de la valeur de marché			
8 Dont déterminé par un modèle (IMM ou méthode des modèles EPE)			
9 Dont déterminé par une autre approche (CCR)	10'514	17'627	841
10 Risque de variation de valeur des dérivés (CVA)	108'165	100'151	8'653
11 Titres de participation dans le portefeuille de banque sous l'approche basée sur le marché			
12 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche look-through	40'065	38'770	3'205
13 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche mandate-based	111'714	101'798	8'937
14 Investissements dans des placements collectifs gérés – approche fallback	22	1	2
14a Investissements dans des placements collectifs gérés – approche simplifiée			
15 Risque de règlement	247		20
16 Positions de titrisation dans le portefeuille de la banque			
17 Dont soumis à l'approche internal ratings-based approach (SEC-IRBA)			
18 Dont soumises à l'approche external ratings-based approach (SEC-ERBA), y c. internal assessment approach (IAA)			
19 Dont soumis à l'approche standard (SEC-SA)			
20 Risque de marché	17'432	10'021	1'395
21 Dont déterminé selon l'approche standard	17'432	10'021	1'395
22 Dont déterminé par l'approche des modèles (IMA)			
23 Exigences de fonds propres afférentes aux transferts de positions entre le portefeuille de négoce et le portefeuille de banque			
24 Risque opérationnel	681'702	673'492	54'536
25 Montants en-dessous des seuils pertinents pour la déduction (montants soumis à pondération de 250 %)	55'231	20'027	4'418
26 Ajustements pour le « plancher » (floor)			
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+14a+15+16+20+23+24+25+26)	12'282'103	12'079'612	982'568

2 Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires

Tableau 3 - LI1 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

	a	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables					
	selon le cercle de consolidation comptable	selon les prescriptions sur les risques de crédit	selon les prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	selon les prescriptions sur les titrisations	selon les prescriptions sur les risques de marché	pas soumises à des exigences de fonds propres ou soumis à la déduction
ACTIFS						
Liquidités	4'746'110	4'746'110				
Créances sur les banques	475'895	468'351	7'544			
Créances résultant d'opérations de financement de titres						
Créances sur la clientèle	5'346'513	5'346'513				
Créances hypothécaires	11'678'303	11'678'303				
Opérations de négoce	50'717	727			49'990	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	16'757		16'757		16'757	
Immobilisations financières	1'956'852	1'956'852	532'928			
Comptes de régularisation	28'236	28'236				
Participations	60'702	60'702				
Immobilisations corporelles	121'584	121'584				
Autres actifs	436'777	436'777				
Capital social non libéré						
TOTAL ACTIFS	24'919'240	24'844'154	557'229		66'747	795
ENGAGEMENTS						
Engagements envers les banques	3'275'195		15'665			3'259'530
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	544'762		544'762			
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14'948'006	95'290				14'852'716
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'159				1'159	
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8'010		8'010		8'010	
Obligations de caisse	2'180					2'180
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	4'016'855					4'016'855
Comptes de régularisation	115'889					115'889
Autres passifs	328'257					328'257
Provisions	12'190					12'190
TOTAL ENGAGEMENTS	23'252'504	95'290	568'436		9'169	22'579'609

La colonne b n'a pas été indiquée car le cercle de consolidation comptable et le cercle de consolidation réglementaire sont identiques.

Les expositions suivantes sont soumises à des exigences de fonds propres simultanées dans deux catégories de risque :

- des besoins en fonds propres pour risque de crédit sont calculés pour les immobilisations financières mises en pension dans le cadre des repos,
- des besoins en fonds propres pour le risque de crédit de contrepartie (appels de marges pris en compte dans SA-CCR) et pour le risque de crédit sont calculés pour les créances sur les banques,
- des besoins en fonds propres pour le risque de crédit de contrepartie et pour le risque de marché sont calculés pour les dérivés.

Tableau 4 – LI2 - Réconciliation entre les valeurs comptables et les positions réglementaires (1'000 CHF)

LI2 : Présentation des différences entre les positions réglementaires et les valeurs comptables (comptes annuels / comptes consolidés) (en 1'000 CHF)					
	a	b	c	d	e
	Positions soumises à :				
	Total	des prescriptions sur les risques de crédit	des prescriptions sur les titrisations	des prescriptions sur les risques de crédit de contrepartie	des prescriptions sur les risques de marché
1 Valeurs comptables des actifs au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	25'468'129	24'844'154		557'229	66'747
2 Valeurs comptables des engagements au niveau du cercle de consolidation réglementaire (selon tableau LI1)	672'895	95'290		568'436	9'169
3 Montant net au niveau du cercle de consolidation réglementaire	24'795'234	24'748'864		-11'207	57'578
4 Positions hors bilan	785'104	785'104			
5 Différences d'évaluation					
6 Différences provenant de règles de compensation différentes, autres que celles figurant déjà dans la ligne 2	754'914	92'370		662'544	
7 Différences dans la prise en compte des corrections de valeur et provisions					
8 Différences résultant des filtres prudentiels					
9 Autre					
10 Positions pertinentes pour les calculs réglementaires	26'335'252	25'626'338		651'336	57'578

Les différences entre les valeurs comptables nettes (ligne 3) et les positions pour les calculs réglementaires (ligne 10) s'expliquent par les raisons suivantes :

Pour les calculs réglementaires,

- les expositions hors bilan sont prises en compte et présentées après multiplication par le facteur de conversion en équivalent-crédit (CCF) (ligne 4),
- les expositions repos et reverse repos sont présentées avant prises en compte des sûretés financières (ligne 6),
- les expositions des dérivés sont le résultat du calcul de l'approche SA-CCR (ligne 6).

3 Composition des fonds propres

Tableau 5 - CC1 - Présentation des fonds propres réglementaire pris en compte (1'000 CHF)

CC1 : Présentation des fonds propres réglementaires pris en compte (en 1'000 CHF)

	a 31.12.2019
Fonds propres de base durs (CET1)	
1 Capital social émis et libéré, pleinement éligible	360'000
2 Réserves issues des bénéficiaires y c. réserve pour risques bancaires généraux / bénéfice (perte) reporté et de la période concernée	986'712
3 Réserves issues du capital, réserves (+/-) de change et autres réserves	300'217
5 Intérêts minoritaires éligibles en tant que CET1	-411
6 Fonds propres de base durs, avant ajustements réglementaires	1'646'517
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base durs	
8 Goodwill (net des impôts latents comptabilisés)	-795
16 Positions nettes longues en propres instruments CET1	-12'593
28 Somme des ajustements relatifs au CET1	-13'388
29 Fonds propres de base durs nets (net CET1)	1'633'130
Fonds propres de base supplémentaires (AT1)	
30 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	224'790
36 Fonds propres de base supplémentaires avant ajustements réglementaires	224'790
Ajustements réglementaires relatifs aux fonds propres de base supplémentaires	
44 Fonds propres de base supplémentaires (net AT1)	224'790
45 Fonds propres de base (net tier 1 = net CET1 + net AT1)	1'857'920
Fonds propres complémentaires (T2)	
46 Instruments émis et libérés, pleinement éligibles	110'000
50 Corrections de valeurs ; provisions et amortissements de prudence ; réserves forcées relatives aux immobilisations financières	13'950
51 Fonds propres complémentaires avant ajustements réglementaires	123'950
58 Fonds propres complémentaires (net T2)	123'950
59 Fonds propres réglementaires totaux (net T1 & net T2)	1'981'870
60 Somme des positions pondérées par le risque	12'282'103
Ratios de fonds propres	
61 Ratio CET1 (chiffre 29, en % des positions pondérées par le risque)	13.3%
62 Ratio T1 (chiffre 45, en % des positions pondérées par le risque)	15.1%
63 Ratio relatif aux fonds propres réglementaires totaux (chiffre 59, en % des positions pondérées par le risque)	16.1%
65 Dont volant de fonds propres selon le standard minimal de Bâle (en % des positions pondérées par le risque)	2.5%
68 CET1 disponible afin de couvrir les exigences les exigences en volants selon le standard minimal de Bâle (après déduction des exigences minimales et cas échéant des exigences TLAC cou-vertes par du CET1) (en % des positions pondérées par le risque)	8.1%
68b Dont volant anticyclique selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	0.6%
68c CET1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	11.9%
68d Exigences globales en T1 selon l'annexe 8 de l'OFOR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	10.2%
68e T1 disponible (en % des positions pondérées par le risque)	13.7%
68f Exigences globales en fonds propres réglementaires selon l'annexe 8 de l'OFOR, majorées des volants anticycliques selon les art. 44 et 44a OFR (en % des positions pondérées par le risque)	12.6%
68g Fonds propres réglementaires disponibles (en % des positions pondérées par le risque)	16.1%
Montants inférieurs aux seuils (avant pondération)	
72 Participations non qualifiées dans le secteur financier et autres investissements de type TLAC	28'536
73 Autres participations qualifiées dans le secteur financier (CET1)	22'092
Plafonds relatifs à la prise en compte dans le T2	
77 Plafond relatif à la prise en compte des correctifs dans l'AS-BRI	141'180

Tableau 6 - CC2 : réconciliation des fonds propres réglementaire pris en compte avec le bilan (en 1'000 CHF)

CC2 : Réconciliation des fonds propres réglementaires pris en compte avec le bilan (en 1'000 CHF)		
	a	b
	Selon clôture comptable	Selon cercle de consolidation réglementaire
Actifs		
Liquidités	4'746'110	4'746'110
Créances sur les banques	475'895	475'895
Créances résultant d'opérations de financement de titres		
Créances sur la clientèle	5'346'513	5'346'513
Créances hypothécaires	11'678'303	11'678'303
Opérations de négoce	50'717	50'717
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	16'757	16'757
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Immobilisations financières	1'956'852	1'956'852
Comptes de régularisation	28'236	28'236
Participations	60'702	60'702
Immobilisations corporelles	121'584	121'584
Valeurs immatérielles	795	795
Autres actifs	436'777	436'777
Capital social non libéré		
Total des actifs	24'919'240	24'919'240
Fonds étrangers		
Engagements envers les banques	3'275'195	3'275'195
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	544'762	544'762
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	14'948'006	14'948'006
Engagements résultant d'opérations de négoce	1'159	1'159
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	8'010	8'010
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Obligations de caisse	2'180	2'180
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage et emprunts	4'016'855	4'016'855
Comptes de régularisation	115'889	115'889
Autres passifs	328'257	328'257
Provisions	12'190	12'190
Total des fonds étrangers	23'252'504	23'252'504
Dont engagements subordonnés éligibles en qualité de fonds propres complémentaires (T2)	110'000	110'000
Dont engagements subordonnées éligibles en qualité de fonds propres de base supplémentaires (AT1)	332'355	332'355
Fonds propres		
Réserve pour risques bancaires généraux	245'000	245'000
Capital social	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité de CET1	360'000	360'000
Dont reconnu en qualité d'AT1		
Réserves légales / réserves facultatives / bénéfiques (pertes) reportées et de la période concernée	1'073'917	1'073'917
(Propres parts du capital)	-12'593	-12'593
Intérêts minoritaires	411	411
Total des fonds propres	1'666'736	1'666'736

Tableau 7 - CCA - Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires

	Instrument 1	Instrument 2
1 Emetteur 1	BCGE	BCGE
2 Identifiant (par ex. ISIN)	50392437 / CH0503924372	36869771 / CH0368697717
3 Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1	T2
5 Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1	T2
6 Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe	Individuel et groupe
7 Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	134.8 mios	109.8 mios
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 135 mios	CHF 110 mios
10 Rubrique comptable	Emprunts	Emprunts
11 Date initiale d'émission	12.11.2019	28.06.2017
12 Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel	Muni d'une échéance
13 Date d'échéance initiale	néant	28.06.2027
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui	Oui
15 Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (12.05.2025). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel	Possibilité de remboursement conditionnel avant l'échéance sous préavis de 30 jours. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Annuellement à chaque échéance d'intérêt du 12.05	néant
Coupon/dividende		
17 fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	Fixe	Fixe
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	1.875 % jusqu'au 12.05.2025, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans plus 243.7 points de base pour la prime de risque	1.125%
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui	Oui
20 Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire	Paiement d'intérêts obligatoire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant	néant
22 Non cumulatif/cumulatif	néant	néant
23 Convertible/non convertible	néant	néant
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant	néant
25 Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant	néant
26 Si convertible, taux de conversion	néant	néant
27 Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant	néant
28 Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
29 Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
30 Mécanisme de dépréciation	Oui	Oui
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1	Evénement de viabilité
32 Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)	Totale
33 Dépréciation permanente/temporaire	Permanente	néant
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant	néant
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1.	Non subordonné, pari passu avec autres instruments Tier 2 et de rang supérieur au Tier 1.
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant	néant
37 Si oui, description de ces caractéristiques	néant	néant

	Instrument 3	Instrument 4
1 Emetteur 1	BCGE	BCGE
2 Identifiant (par ex. ISIN)	36701398/ ISIN CH0367013981	24569155/ ISIN CH0245691552
3 Droit régissant l'instrument	Suisse / Genève	Suisse / Genève
Traitement réglementaire		
4 Prise en compte sous le régime transitoire de Bâle III (CET1/AT1/T2)	AT1	AT1
5 Prise en compte sous le régime posttransitoire de Bâle III (CET1 / AT1 / T2)	AT1	AT1
6 Eligible au niveau individuel/du groupe/individuel et groupe	Individuel et groupe	Individuel et groupe
7 Titre de participation/titre de dette/instrument hybride/autre	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)	Instrument hybride (Emprunt subordonné, avec abandon de créance conditionnelle)
8 Montant pris en compte dans les fonds propres réglementaires (selon le dernier rapport remis à la BNS)	90 mios	108.4 mios
9 Valeur nominale de l'instrument	CHF 90 mios	CHF 110 mios
10 Rubrique comptable	Emprunts	Emprunts
11 Date initiale d'émission	28.06.2017	04.07.2014
12 Perpétuel/muni d'une échéance	Perpétuel	Perpétuel
13 Date d'échéance initiale	néant	néant
14 Remboursement anticipé au gré de l'émetteur (sous réserve d'accord prudentiel)	Oui	Oui
Date du remboursement anticipé facultatif/dates relatives à un remboursement anticipé conditionnel/montant du remboursement	Possibilité de remboursement anticipé facultatif dès la First Call Date (08.02.2023). Possibilité de remboursement anticipé conditionnel. Montant du remboursement : totalité de l'encours de l'émission, pas de remboursement partiel	Dénoncé pour le 04.02.2020 (1)
16 Dates de remboursement anticipé ultérieures, cas échéant	Toutes les échéances d'intérêts après la First Call Date (08.02.2023)	Annuellement à chaque échéance d'intérêt du 04.02
Coupon/dividende		
17 fixe/variable/initialement fixe puis variable/initialement variable puis fixe	2 % payable annuellement le 08.02 de chaque année jusqu'au 08.02.2023, First Call Date, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans	Fixe
18 Taux du coupon et indice, cas échéant	2.00%	2.875 % jusqu'au 04.02.2020, puis refixation tous les 5 ans sur la base du mid sw ap CHF 5 ans plus 243.7 points de base pour la prime de risque
19 Existence d'un mécanisme de suspension des dividendes (absence de dividende sur l'instrument implique renonciation à un dividende sur les actions ordinaires)	Oui	Oui
20 Paiement d'intérêts/dividendes: totalement discrétionnaire/partiellement discrétionnaire/obligatoire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire	Paiement d'intérêt totalement discrétionnaire
21 Existence d'un saut de rémunération (step up) ou autre incitation au remboursement	néant	néant
22 Non cumulatif/cumulatif	néant	néant
23 Convertible/non convertible	néant	néant
24 Si convertible, seuil de déclenchement de la conversion (y.c. par PONV)	néant	néant
25 Si convertible: en totalité en toutes circonstances/en totalité ou partiellement/partiellement en toutes circonstances	néant	néant
26 Si convertible, taux de conversion	néant	néant
27 Si convertible, conversion obligatoire/facultative	néant	néant
28 Si convertible, indication du type d'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
29 Si convertible, indication de l'émetteur de l'instrument dans lequel la conversion est prévue	néant	néant
30 Mécanisme de dépréciation	Oui	Oui
31 Seuil de déclenchement d'une dépréciation	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1	Dépassement du seuil de 5.125% pour le CET1
32 Dépréciation totale/partielle	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)	Totale ou partielle. Pour retrouver le seuil de déclenchement (5.125 %)
33 Dépréciation permanente/temporaire	Permanente	Permanente
34 Si temporaire, description du mécanisme d'appréciation	néant	néant
35 Position dans la hiérarchie de subordination en cas de liquidation (indiquer le type d'instrument de rang immédiatement supérieur)	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1.	Subordonné de rang inférieur aux instruments Tier 2, pari passu avec autres instruments Tier 1 et de rang supérieur au CET1.
36 Présence de caractéristiques empêchant une pleine reconnaissance sous le régime de Bâle III	néant	néant
37 Si oui, description de ces caractéristiques	néant	néant

(1) Non pris en compte dans le calcul réglementaire des fonds propres

4 Risque de crédit

4.1 Informations générales

La banque décrit son organisation et sa gestion du risque de crédit dans le rapport annuel. Le conseil d'administration fixe des enveloppes de risques par types d'activité, de manière à limiter le risque de crédit. Le processus d'octroi des crédits est régi par le Règlement des crédits (validé par le conseil d'administration). Ce document référence le champ normatif de la banque en matière d'octroi de crédit. On y trouve les critères utilisés pour identifier et mesurer les risques inhérents à tout crédit. Les critères de la banque sont alignés sur les « best practices » du marché. Un rapport sur les octrois de crédit en ETP (Exception To Policy) est produit trimestriellement et est présenté au comité des risques. En sus, le rapport de risque de crédit recense, entre autres, les crédits par ratings (évolution de la qualité du portefeuille de crédits sains), les migrations de rating d'une période sur l'autre, le stock de crédit en ARD (Annonce de Risque Dueroire) et en défaut. Périodiquement, le comité risque examine les risques de défaut sur les portefeuilles et leurs évolutions. Ce rapport est lui-aussi discuté au comité des risques.

4.2 Qualité de crédit des actifs

Tableau 8 - CR1 - risque de crédit : qualité de crédit des actifs (1'000 CHF)

CR1 : Risques de crédit : qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)				
	a	b	c	d
	Valeurs comptables brutes des		Corrections de	Valeurs nettes
	positions en défaut	positions pas en défaut	valeur / amortissements	(a + b - c)
1 Créances (sans les titres de dette)	159'272	17'420'712	79'689	17'500'295
2 Titres de dette		1'811'544		1'811'544
3 Expositions hors bilan		2'154'137		2'154'137
4 TOTAL	159'272	21'386'393	79'689	21'465'977

Tableau 9 - CR2 - risque de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)

CR2 : Risques de crédit : changements dans les portefeuilles de créances et de titres de dette en défaut (en 1'000 CHF)		a
		31.12.2019
1	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période précédente	187'608
2	Créances et titres de dette tombés en défaut depuis la fin de la période précédente	13'443
3	Positions retirées du statut « en défaut »	3'293
4	Montants amortis	33'778
5	Autres changements (+/-)	-4'707
6	Créances et titres de dette en défaut, à la fin de la période de référence (1+2-3-4+5)	159'272

Les tableaux CRB présentent l'exposition après déduction des provisions spécifiques et avant l'application des facteurs de conversion en équivalent crédit (CCF). Les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans ces tableaux.

La banque reprend les définitions relatives aux notions « en souffrance » et « en défaut », conformément aux dispositions du comité de Bâle (BCBS 128) et à la circulaire 2015/1 Comptabilité banque. Les méthodes utilisées pour déterminer les créances compromises (appelées également en défaut) sont décrites dans les instructions administratives de la banque. La notion de positions restructurées n'est pas utilisée à la BCGE.

Tableau 10 – CRB - risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)										
Ventilation des expositions par zones géographiques										
	Suisse	Océanie	Amérique du nord	Liechten- stein	Amérique latine	Europe	Caraïbe	Asie	Afrique	Total
Actifs										
Liquidités	4'661'526	43	3'620		14	80'256		632	19	4'746'110
Créances sur les banques	148'731	3'000	2'047		8'636	120'938	47'112	95'964	42'434	468'861
Créances sur la clientèle	3'050'151	159	23'754	20'658	35'484	1'858'554	33'506	262'875	64'935	5'350'075
Créances hypothécaires	11'326'636					354'723				11'681'359
Opérations de négoce	727					0				727
Immobilisations financières	1'440'331	14'501	73'812			409'416		18'793		1'956'852
Comptes de régularisation	26'412					1'824				28'236
Participations	37'583		167			22'952				60'702
Autres actifs	425'836					893				426'728
Total actifs	21'237'995	17'702	103'400	20'658	44'133	2'851'075	80'618	378'264	107'387	24'841'234
Opérations hors bilan										
Engagements conditionnels	462'413		25'787	10'613		152'108	34'387	346'267	72'504	1'104'078
Engagements irrévocables	563'670		16'053			240'122			15'112	834'957
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	163'858									163'858
Crédits par engagement	14'093				4'824	4'824	6'125	20'861	516	51'244
Total opérations hors bilan	1'204'034		41'840	10'613	4'824	397'054	40'512	367'128	88'132	2'154'137
Total	22'442'030	17'702	145'240	31'270	48'957	3'248'129	121'130	745'392	195'520	26'995'371
Dont expositions en défaut (nette)	30'148		1			45'906		3'986		80'041
Expositions en défaut (brute)	81'398	60	2			76'010		11'851		169'321
Correctifs de valeur	51'250	60	1			30'104		7'865		89'280

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par catégories réglementaires

	Gouverne- ments centraux et banques centrales	Institutions	Banques et négociants en valeurs mobilières	Entreprises	Personnes physiques et petites entreprises	Titres de participation et parts de placements collectifs de capitaux	Autres positions	Total
Actifs								
Liquidités	4'717'417		10'684				18'008	4'746'110
Créances sur les banques		93'846	328'409	42'287	4'319			468'861
Créances sur la clientèle	161'591	902'933	10'016	3'059'309	1'216'158		69	5'350'075
Créances hypothécaires	15	266'458		3'247'278	8'167'608			11'681'359
Opérations de négoce						727		727
Immobilisations financières	415'452	313'880	152'916	943'053		130'600	950	1'956'852
Comptes de régularisation	22			26'393	1'820			28'236
Participations				8'334	8'065	44'303		60'702
Autres actifs	12'854		279'297	871	886		132'820	426'728
Total actifs	5'307'352	1'577'118	781'323	7'327'526	9'398'857	175'629	273'431	24'841'234
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels		198	171'850	891'825	40'205			1'104'078
Engagements irrévocables			62'842	585'277	186'838			834'957
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires			450	988		162'420		163'858
Crédits par engagement			10'801	40'443				51'244
Total opérations hors bilan		198	245'944	1'518'532	227'043	162'420		2'154'137
Total	5'307'352	1'577'315	1'027'266	8'846'058	9'625'900	338'049	273'431	26'995'371
Dont expositions en défaut (nette)		3'386		12'630	64'025			80'041
Expositions en défaut (brute)		3'449		51'540	114'332			169'321
Correctifs de valeur		63		38'910	50'307			89'280

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par échéances résiduelles

	A vue	Dénonçable	• 3 mois	> 3 mois et • 1 an	> 1 an et • 5 ans	> 5 ans	Sans échéance	Total
Actifs								
Liquidités	4'746'110							4'746'110
Créances sur les banques	132'393	19	243'472	92'485	492			468'861
Créances sur la clientèle	1'323'742	158'547	1'177'245	384'063	1'333'795	972'684		5'350'075
Créances hypothécaires	18'234	2'148'185	639'950	643'639	3'095'013	5'136'338		11'681'359
Opérations de négoce	727							727
Immobilisations financières	153'050		39'298	188'430	791'272	784'802		1'956'852
Comptes de régularisation	16'380				11'673	183		28'236
Participations	58'927					1'775		60'702
Autres actifs	426'723		4	0	1	0		426'728
Total actifs	6'997'868	2'306'751	2'099'970	1'308'618	5'232'245	6'895'783		24'841'234
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels	38'835		986'633	56'302	19'605	2'702		1'104'078
Engagements irrévocables	139'870		80'153	155'300	342'040	117'594		834'957
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	163'858							163'858
Crédits par engagement	9'648		39'409	1'031	1'157			51'244
Total opérations hors bilan	352'212		1'106'195	212'633	362'801	120'297		2'154'137
Total	7'350'080	2'306'751	3'206'164	1'521'251	5'595'046	7'016'079		26'995'371
Dont expositions en défaut (nette)	58'871		5'162	1'258	11'275	3'476		80'041
Expositions en défaut (brute)	145'489		5'879	1'744	12'550	3'658		169'321
Correctifs de valeur	86'618		717	487	1'275	183		89'280

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

	Ventilation des expositions par pondération							
	0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Total
Actifs								
Liquidités	4'746'110							4'746'110
Créances sur les banques		223'272		101'537		140'575	3'478	468'861
Créances sur la clientèle	271'448	378'882	363'505	783'098	383'119	3'140'399	29'623	5'350'075
Créances hypothécaires	5'761	18'600	9'193'640	7'648	491'494	1'956'040	8'174	11'681'359
Opérations de négoce	727							727
Immobilisations financières	410'628	1'127'538		228'698		47'517	80'132	1'956'852
Comptes de régularisation	22				74	28'140		28'236
Participations						8'065	44'303	60'702
Autres actifs	422'209	483				4'036		426'728
Total actifs	5'856'905	1'748'775	9'557'146	1'120'982	874'687	5'446'356	165'711	24'841'234
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels	19'255	115'550		82'391	24'109	862'773		1'104'078
Engagements irrévocables		69'260			92'630	673'067		834'957
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires						163'858		163'858
Crédits par engagement				5'408		45'836		51'244
Total opérations hors bilan	19'255	184'810		87'798	116'739	1'745'535		2'154'137
Total	5'876'160	1'933'585	9'557'146	1'208'780	991'426	7'191'891	165'711	26'995'371
Dont expositions en défaut (nette)	422	3'386				38'435	37'798	80'041
Expositions en défaut (brute)	10'416	3'386				115'885	39'633	169'321
Correctifs de valeur	9'994					77'451	1'836	89'280

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)

Ventilation des expositions par type de couverture

	Couvert par des sûretés financières	Couvert par des garanties	Couvert par des gages immobiliers	Couvert par d'autres types de sûretés	Non couvert	Total
Actifs						
Liquidités					4'746'110	4'746'110
Créances sur les banques		93'846			375'015	468'861
Créances sur la clientèle	107'252	531'698	827'728	2'782	3'880'616	5'350'075
Créances hypothécaires	5'746	1'839	11'508'822		164'951	11'681'359
Opérations de négoce					727	727
Immobilisations financières				18'082	1'938'770	1'956'852
Comptes de régularisation					28'236	28'236
Participations					60'702	60'702
Autres actifs					426'728	426'728
Total actifs	112'997	627'383	12'336'550	20'864	11'743'439	24'841'234
Opérations hors bilan						
Engagements conditionnels	19'255	88'984			995'839	1'104'078
Engagements irrévocables		6'418			828'540	834'957
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires					163'858	163'858
Crédits par engagement		4'824			46'420	51'244
Total opérations hors bilan	19'255	100'226			2'034'657	2'154'137
Total	132'252	727'609	12'336'550	20'864	13'778'095	26'995'371
Dont expositions en défaut (nette)	422	3'386	42'992		33'241	80'041
Expositions en défaut (brute)	425	3'386	48'994		116'515	169'321
Correctifs de valeur	2		6'003		83'275	89'280

CRB : Risque de crédit : indications additionnelles relatives à la qualité de crédit des actifs (en 1'000 CHF)
Ventilation des expositions par notation

	1	2	3	4	5	6	No Rating	Total
Actifs								
Liquidités							4'746'110	4'746'110
Créances sur les banques	21'118	62'749	61'300	36'959	35'554	65'421	185'759	468'861
Créances sur la clientèle							5'350'075	5'350'075
Créances hypothécaires							11'681'359	11'681'359
Opérations de négoce							727	727
Immobilisations financières	536'897	271'984	176'731				971'241	1'956'852
Comptes de régularisation							28'236	28'236
Participations							60'702	60'702
Autres actifs							426'728	426'728
Total actifs	558'015	334'732	238'031	36'959	35'554	65'421	23'572'520	24'841'234
Opérations hors bilan								
Engagements conditionnels							1'104'078	1'104'078
Engagements irrévocables							834'957	834'957
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires							163'858	163'858
Crédits par engagement							51'244	51'244
Total opérations hors bilan							2'154'137	2'154'137
Total	558'015	334'732	238'031	36'959	35'554	65'421	25'726'658	26'995'371
Dont expositions en défaut (nette)							80'041	80'041
Expositions en défaut (brute)							169'321	169'321
Correctifs de valeur							89'280	89'280

CRB : Risque de crédit : ventilation des positions en défaut par année d'entrée en défaut (en 1'000 CHF)

	Date d'entrée en défaut									Total
	Avant 2012	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	
Expositions en défaut (nette)	32'701	850	4'612	2'630	6'126	8'835	10'407	5'442	8'439	80'041
Expositions en défaut (brute)	94'302	1'290	9'708	5'854	8'855	12'321	20'189	7'517	9'285	169'321
Correctifs de valeur	61'601	440	5'096	3'224	2'728	3'486	9'783	2'075	846	89'280

4.3 Atténuation des risques

Conformément aux dispositions de l'OFR, la banque utilise l'approche globale et les décotes réglementaires pour les collatéraux financiers et la méthode de substitution pour les garanties. Les sûretés (garanties, collatéraux financiers, biens immobiliers) reconnus dans le cadre de l'approche globale sont évaluées de manière prudente par la banque et selon les méthodes d'évaluation décrites dans le règlement des crédits. Il n'y a pas de netting au bilan et hors bilan. L'utilisation de ces sûretés pour réduire le risque de crédit ne crée pas de concentration notable sur un émetteur ou un garant.

Tableau 11 - CR3 - risque de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (1'000 CHF)

		CR3 : Risques de crédit : aperçu des techniques d'atténuation du risque (en 1'000 CHF)				
		a	b1	b	d	f
		Positions sans couverture (valeurs comptables)	Positions couvertes (valeurs comptables)	Dont positions couvertes par des sûretés	Dont positions couvertes par des garanties financières	Dont positions couvertes par des dérivés de crédit
1	Créances (sans les titres de dette)	4'149'563	13'350'733	12'723'349	627'383	
2	Titres de dette	1'793'462	18'082	18'082		
3	Total	5'943'025	13'368'815	12'741'431	627'383	
4	dont en défaut	106'467	52'805	49'419	3'386	

Le tableau CR4 présente l'exposition après déduction des provisions spécifiques. Les actifs sans contrepartie sont pris en compte dans ce tableau.

Tableau 12 - CR4 - risque de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CR4 : Risques de crédit : expositions au risque de crédit et impact des atténuations du risque de crédit selon l'approche standard (en 1'000 CHF)						
	a	b	c	d	e	f
	Positions avant application des facteurs de conversion en équivalent-risque (CCF) et avant mesures d'atténuation du risque (CRM)		Expositions après application des facteurs de conversion en équivalent-risque et après mesures d'atténuation du risque			
	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	Valeurs au bilan	Valeurs hors bilan	RWA	Densité RWA
1 Gouvernements centraux et banques centrales	5'145'761		5'307'176		965	0%
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	865'153	281'391	496'387	58'702	253'503	46%
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement	1'435'875	198	1'577'072	75	630'943	40%
4 Entreprises	7'528'334	1'483'085	7'298'576	441'824	5'298'163	68%
5 Retail	9'417'119	227'043	9'318'438	109'346	4'715'495	50%
6 Titres de participation	175'629	162'420	175'629	162'420	391'026	116%
7 Autres positions	273'362		273'362		124'813	46%
8 TOTAL	24'841'234	2'154'137	24'446'641	772'367	11'414'908	45%

4.4 Utilisation des notations externes

Conformément à l'OFR et à la circulaire risque de crédit 2017/7, la banque utilise les notations externes pour bénéficier de pondérations-risque avantageuses dans son calcul des fonds propres minimaux. Les deux agences de notation externes utilisées par la banque sont *Standard & Poor's* et *Fitch*.

Les positions qui bénéficient de ces notations externes sont :

- Le portefeuille d'immobilisations financières
- Les banques
- Les assurances
- Les titres nantis

La banque récupère les ratings externes des deux agences de notation pour le périmètre de positions concernées et alimente son système de calcul des fonds propres minimaux.

4.5 Pondérations-risques par catégories de positions

Tableau 13 - CR5 - risque de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

		CR5 : Risques de crédit : positions par catégories de positions et pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)							j Total des positions soumises au risque de crédit (après CCF et CRM)
		a	c	d	e	f	g	h	
		0%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	
1	Gouvernements centraux et banques centrales	5'302'352	4'824						5'307'176
2	Banques et négociants en valeurs mobilières	10'684	269'383		154'270		117'273	3'478	555'089
3	Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement		535'046	227'511	739'128	2'884	72'578		1'577'147
4	Entreprises		978'335	2'364'294	249'504	135'652	3'985'026	5'497	7'740'400
5	Retail		698	6'965'341	98	801'437	1'627'909	32'300	9'427'784
6	Titres de participation	941	4'531		9'351		198'792	124'435	338'049
7	Autres positions	148'549					124'813		273'362
8	TOTAL	5'462'526	1'792'817	9'557'146	1'152'351	939'973	6'126'391	165'711	25'219'008
9	Dont créances couvertes par gage immobilier			9'557'146		390'674	2'304'430		12'252'250
10	Dont créances en souffrance		3'386				38'435	37'798	79'619

5 Risque de crédit de contrepartie

La banque traite majoritairement les opérations dérivés OTC dans le cadre de contrat de netting ISDA ou CSA. Les limites sont fixées annuellement par le conseil d'administration sur proposition de la direction générale. Ces limites peuvent être revues en cours d'année si la situation l'exige. Ces contrats de netting permettent un échange de marge entre la banque et ses contreparties selon l'évaluation Mark-to-Market des dérivés listés et Mark-to-Model pour les dérivés OTC. Comme prévu par l'OFR, l'équivalent crédit des dérivés est calculé selon SA-CCR.

Tableau 14 - CCR3 - risque de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)

CCR3 : Risques de crédit de contrepartie : positions selon les catégories de positions et les pondérations-risque selon l'approche standard (en 1'000 CHF)								
	a	c	d	e	f	g	h	i
	0%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	Total des positions soumises au risque de crédit
1 Gouvernements centraux et banques centrales								
2 Banques et négociants en valeurs mobilières	413'275	107'420	1'209				2'619	524'522
3 Collectivités de droit public et banques multilatérales de développement								
4 Entreprises					12'875	797		13'672
5 Retail	89'780				23'362			113'142
6 Titres de participation								
7 Autres positions								
8								
9 TOTAL	503'054	107'420	1'209		36'237	797	2'619	651'336

Tableau 15 - CCR5 - risque de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)

CCR5 : Risques de crédit de contrepartie : composition des sûretés couvrant les positions soumises au risque de crédit de contrepartie (en 1'000 CHF)									
	a		b		c	d	e		f
	Sûretés utilisées dans les transactions en dérivés				Sûretés utilisés dans le SFTs				
	Juste valeur des sûretés reçues		Juste valeur des sûretés remises		Juste valeur des		Juste valeur des		
	Ségréguées	Non ségréguées	Ségréguées	Non ségréguées	sûretés reçues		sûretés remises		
Liquidités en CHF		121'935			4'650	200'000			
Liquidités en monnaies étrangères		63'506			2'894	344'762			
Créances sur la Confédération									172'194
Créances sur les autres Etats		2'427							32'524
Créances sur des agences gouvernementales		231							87'635
Obligations d'entreprises		29'443							234'244
Titres de participation		98'376							
Autres sûretés		58'329							
TOTAL		374'247			7'544	544'762			526'596

6 Risque de marché

Compte tenu de sa très faible exposition au risque de marché, la banque s'abstient de publier les informations y relatives, conformément à la circulaire 2016/1 Publications – banques Cm 14.2.

7 Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire

Le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque représente l'éventualité de voir la rentabilité de la banque ou la valeur de ses fonds propres affectée par l'évolution des taux d'intérêt.

Le risque de taux d'intérêt des activités de trading entre dans le périmètre du risque de marché.

7.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide des principes de la gestion des risques et de la stratégie de prise de risque dans le domaine des risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. Le cadre de gestion des risques de taux dans le portefeuille de la banque est défini dans la « Politique financière » et détaillé dans la « Politique ALM et Liquidité ». L'exposition aux risques de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est encadrée par des limites validées et révisées annuellement par le Conseil d'administration. Les limites sont exprimées sous forme :

- De limites de sensibilité de la valeur économique des fonds propres (effets de valeur)
- De limites de sensibilité de la marge nette d'intérêt sur une année (effets de revenu)

7.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et de l'exécution de la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque est déléguée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque est effectué par le département Contrôle des risques rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de gestion du risque de taux dans le portefeuille de la banque et de la présentation du profil de risque de taux d'intérêt au CALM
- De l'établissement du rapport mensuel des taux de cession interne
- De la définition et de la maintenance des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, dans le respect de la « Politique ALM et Liquidité »

7.3 Evaluation et mesure du risque

La banque évalue le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque avec une périodicité mensuelle pour la maison mère et trimestrielle pour le groupe. Les risques de taux d'intérêt sont mesurés selon deux approches : une approche statique et une approche dynamique.

L'approche statique mesure les effets de valeur dans le portefeuille de la banque sur la base des indicateurs suivants :

- La valeur économique des fonds propres
- La sensibilité de la valeur économique des fonds propres
- Les key rate durations

Dans l'approche statique, la sensibilité de la valeur économique des fonds propres et les key rate durations sont évaluées selon deux scénarios de taux d'intérêt :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base

L'approche dynamique mesure les effets de revenu dans le portefeuille de la banque sur la base de la sensibilité de la marge nette d'intérêt. La sensibilité de la marge nette d'intérêt est évaluée sur un horizon de 3 années en prenant en compte des scénarios de taux d'intérêt et des scénarios d'évolution du bilan.

Les scénarios de taux d'intérêt retenus par la banque sont les suivants :

- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Une baisse parallèle des taux d'intérêt de 100 points de base
- Le scénario central de prévisions des taux d'intérêt de la banque
- Une pentification de +300 points de base à horizon 6 mois sur les taux d'intérêt à 10 ans
- Un aplatissement de la courbe des taux d'intérêt en lien avec un mouvement des taux d'intérêt à long terme
- Une inversion de la courbe des taux d'intérêt
- Une hausse parallèle des taux d'intérêt de 400 points de base (« reverse stress test » au sens de la circulaire FINMA 2019/2 Risques de taux – banques Cm 31)

Des scénarios complémentaires sont ponctuellement mis en œuvre, notamment pour le cas des stress tests.

Les scénarios d'évolution du bilan :

- Dépendent du niveau des taux d'intérêt à court terme et notamment du taux directeur de la Banque nationale suisse
- Du comportement des clients dans le cas de simulations spécifiques
- Des contraintes réglementaires sur la liquidité et les exigences minimales de fonds propres

Les principales différences d'approches entre l'approche interne de mesure du risque de taux d'intérêt et l'approche prévue pour la publication des résultats du tableau IRRBB1 sont les suivantes :

- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les flux de trésorerie de marge :
 - Sont pris en compte pour l'évaluation interne du risque de taux d'intérêt. L'approche interne s'inscrit dans la continuité d'un système de limites éprouvé défini dans la « Politique ALM et Liquidité » et par la nécessité de conduire des analyses historiques
 - Ne sont pas pris en compte dans l'approche pour la publication IRRBB1 afin de refléter une approche cohérente de l'exposition aux risques de taux d'intérêt et de compléter les approches d'évaluation interne des risques de taux d'intérêt
- Pour la mesure de la sensibilité de la valeur économique des fonds propres (ΔEVE), les chocs de taux d'intérêt appliqués dans les scénarios internes diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 notamment en raison de la nécessité de conduire des analyses historiques
- Pour la mesure de la sensibilité de la marge nette d'intérêt (ΔNII), les scénarios de taux et d'évolution du bilan utilisés en interne diffèrent de ceux prescrits pour la publication IRRBB1 dans la mesure où :
 - Les chocs de taux appliqués dans les scénarios internes évoluent progressivement sur un horizon de temps donné alors que les chocs de taux prescrits sont instantanés
 - Dans les scénarios internes, le bilan n'est pas systématiquement simulé selon une hypothèse d'encours constants

7.4 Réduction des risques

La mise en œuvre de la politique appliquée en matière de couverture ou d'atténuation des risques de taux d'intérêt est déléguée au Sous-Comité ALM Financier (SCALM-F) présidé par le CFO. Le SCALM-F assure la mise en œuvre et le suivi des décisions du CALM, assure le suivi continu des conditions de marché et intervient, entre autre, dans la gestion des couvertures stratégiques du portefeuille de la banque.

Les produits de couverture les plus couramment utilisés sont les swaps de taux d'intérêt. La banque peut recourir à des options dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque. Les positions optionnelles du portefeuille de la banque générées par l'activité commerciale sont généralement couvertes avec un adossement direct.

La banque met en œuvre une stratégie de macro couverture de type « fair value hedge ». L'efficacité de la macro couverture est contrôlée mensuellement.

7.5 Hypothèses-clés et paramètres-clés de la modélisation utilisés pour calculer ΔEVE et ΔNII (tableaux IRRBBA1 et IRRBB1)

La banque met en œuvre les principes définis par la FINMA dans les circulaires 2016/1 Publication – banques et 2019/2 Risque de taux – banques. Les hypothèses et paramètres principaux utilisés sont détaillés dans les paragraphes suivant.

7.6 Fluctuation de la valeur économique (ΔEVE)

Pour les opérations pour lesquelles la date de redéfinition du taux est définie, la banque ne prend pas en compte les flux de trésorerie de marge dans le calcul de la sensibilité de la valeur économique (ΔEVE). En ce sens la banque met en œuvre la « perspective interne du taux d'intérêt » au sens de l'Annexe du risque de taux d'intérêt (BNS).

La procédure de mapping des flux de trésorerie est effectuée conformément aux fourchettes d'échéance prescrites par la FINMA selon la Circulaire 2019/2 Risques de taux – banques Annexe 2.

La méthode des portefeuilles de réplication constitue l'approche retenue par la banque pour les opérations dont la date de redéfinition du taux n'est pas définie. La banque calibre et révisé annuellement les portefeuilles de réplication en combinant plusieurs taux d'intérêt du marché, de manière à minimiser la variance de la marge entre le taux appliqué à la clientèle et le rendement du portefeuille de réplication. Les principales hypothèses retenues pour déterminer le risque de changement de taux d'intérêt des encours sans date de redéfinition du taux sont :

- Une hypothèse de stabilité des encours pour les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne
- Une hypothèse de prise en compte d'une part liquide et volatile pour les engagements à vue des entreprises ou des institutions financières en intégrant une proportion prudente de composantes de taux à court terme des portefeuilles de réplication ad-hoc

Le taux d'escompte des flux de trésorerie est évalué sur la base d'une courbe de taux "zero coupon" correspondant à la devise originale du flux de trésorerie. Les courbes de taux "zero coupon" sont évaluées par une approche de "bootstrapping" sur la base des courbes de taux du marché « IBOR-Swap ». Les taux d'escompte intermédiaires sont évalués par interpolation linéaire de la courbe de taux "zero coupon" ad-hoc.

7.7 Fluctuation de la valeur de rendement (ΔNII)

Pour le renouvellement des opérations à taux fixe, les hypothèses suivantes sont mises en œuvre en tenant compte des spécificités de chaque produit :

- Les durées des opérations simulées sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de tenir compte du comportement « récent » de la clientèle
- Les taux d'intérêt des opérations simulées se composent des éléments suivants :
 - Taux d'intérêt de marché : ils dépendent des taux de marché simulés sur la base des chocs de taux prescrits
 - Surcoûts de refinancement de la banque à la date de début de simulation afin de tenir compte du coût de refinancement de la banque
 - Marges commerciales : elles sont déterminées par type de produit et sur la base d'une analyse du stock avec une profondeur d'analyse d'une année afin de refléter le niveau de marge commerciale de la production « récente »

En ce qui concerne les positions à taux administré, les taux d'intérêt simulés appliqués aux clients sont déterminés pour chaque produit sur la base d'une projection dans le temps qui tient compte :

- Des profils d'échéance des modèles de réplication (combinaisons de taux d'intérêt)
- Des niveaux des taux d'intérêt qui prévalent dans chacun des scénarios à un horizon de temps donné

7.8 Options automatiques et comportementales

La banque ne met pas en œuvre d'hypothèses de remboursement anticipé ou de retrait anticipé liées au comportement des clients dans la mesure où la banque applique au client une pénalité équivalente au coût de remplacement de l'opération sur les marchés, ne donnant ainsi lieu à aucune perte financière. A noter que le phénomène de remboursement anticipé et de retrait anticipé est marginal sur le passé récent.

Les positions relatives aux options de taux automatiques font l'objet d'une réévaluation.

Les positions en dérivés linéaires et non-linéaires s'inscrivent principalement dans le cadre de la couverture du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque.

7.9 Monnaies

Au 31 décembre 2019, la répartition par monnaie du total des passifs de la maison mère est la suivante : Franc Suisse 75.8%, Euro 11.0%, Dollar US 12.3%, autres monnaies 0.9%. Dans le cadre du risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de la banque, les monnaies significatives sont ainsi composées du Franc Suisse, de l'Euro et du Dollar US.

Pour les calculs relatifs à la modification de la valeur actuelle des fonds propres (ΔEVE), les impacts sont déterminés pour l'ensemble des positions, qu'elles soient libellées dans une monnaie significative ou non significative.

En ce qui concerne les calculs relatifs à la modification des revenus attendus (ΔNII), seuls les impacts des opérations libellées dans une monnaie significative sont déterminés.

Tableau 16 - IRRBBA1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux

Tableau IRRBBA1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la structure des positions et la redéfinition des taux								
		Volumes en millions de CHF			Délais moyens de redéfinition des taux (en années)		Délai maximal de redéfinition des taux (en années) pour les positions avec définition modélisée (non prédéterminées) de la date de redéfinition des taux	
		Total	Dont CHF	Dont autres devises significatives représentant plus de 10 % des valeurs patrimoniales ou des engagements de la somme de bilan	Total	Dont CHF	Total	Dont CHF
Date de redéfinition du taux définie	Créances sur les banques	971	65	905	0.6	0.3		
	Créances sur la clientèle	4'097	1'987	2'092	2.3	3.6		
	Hypothèques du marché monétaire	1'935	1'848	87	0.0	0.0		
	Hypothèques à taux fixes	10'491	10'417	74	5.8	5.8		
	Immobilisations financières	1'821	1'487	335	5.1	5.8		
	Autres créances	24	24	-	0.0	0.0		
	Créances découlant de dérivés de taux	9'056	6'363	2'609	1.7	2.1		
	Engagements envers les banques	-2'945	-26	-2'915	0.4	0.4		
	Engagements résultant des dépôts de la clientèle	-1'032	-190	-809	0.2	0.1		
	Obligations de caisse	-2	-2	-	1.9	1.9		
	Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	-3'794	-3'783	-11	7.9	7.9		
	Autres engagements	-566	-200	-366	0.1	0.0		
	Engagements résultant de dérivés de taux	-9'208	-8'328	-869	2.4	2.6		
Date de redéfinition du taux non définie	Créances sur les banques	182	-1	112	0.2	0.0	5.0	5.0
	Créances sur la clientèle	1'447	208	1'222	0.3	0.5	5.0	5.0
	Créances hypothécaires à taux variables	227	226	1	1.6	1.6	5.0	5.0
	Autres créances à vue	-	-	-	0.0	0.0	0.0	0.0
	Engagements à vue sous forme de compte privés et de comptes courants	-8'670	-6'751	-1'804	1.1	1.3	5.0	5.0
	Autres engagements à vue	-1'012	-436	-493	0.1	0.0	1.0	1.0
	Engagements résultant de dépôts de la clientèle, dénonçables mais non transmissibles (dépôts d'épargne)	-5'236	-5'075	-160	2.1	2.1	5.0	5.0
Total	-2'215	-2'167	11	2.4	3.1	-	-	

A noter que les dérivés de taux composés d'une jambe prêteuse et d'une jambe emprunteuse apparaissent à la fois dans les rubriques "Créances découlant de dérivés de taux" et "Engagements résultant de dérivés de taux".

Tableau 17 - IRRBB1 - Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement

Tableau IRRBB1 : Risque de taux : informations quantitatives sur la valeur économique et la valeur de rendement				
En CHF	ΔEVE (fluctuation de la valeur économique)		ΔNII (fluctuation de la valeur de rendement)	
Période	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2018
Hausse parallèle	-156'861'142	-193'138'781	-4'111'146	-4'944'418
Baisse parallèle	197'943'044	230'805'604	1'810'670	-22'636'077
Choc dit steepener	-115'281'842	-116'828'824		
Choc dit flattener	84'957'624	80'813'179		
Hausse des taux à court terme	14'993'840	-1'123'399		
Baisse des taux à court terme	-14'426'521	600'373		
Maximum	-156'861'142	-193'138'781	-4'111'146	-22'636'077
Période	31.12.2019		31.12.2018	
Fonds propres de base (Tier 1)	1'857'919'735		1'738'936'421	

La valeur économique des fonds propres est principalement exposée à une hausse parallèle des taux d'intérêt. Dans ce scénario l'exposition est en baisse par rapport à la situation au 31 décembre 2018.

La marge nette d'intérêt est principalement exposée à une baisse des taux d'intérêt. L'exposition est en baisse dans ce scénario par rapport au 31 décembre 2018.

8 Liquidité

8.1 Stratégie et procédures

Le Conseil d'administration décide les principes de gestion du risque de liquidité et détermine la tolérance au risque de liquidité. La tolérance au risque de liquidité est exprimée au travers de limites et seuils d'alerte fondés sur le Ratio de liquidité à court terme (LCR). Le niveau de ces limites est revu annuellement dans le cadre de la révision de la « Politique ALM et Liquidité » de la Banque.

8.2 Structure et organisation

La Direction générale est responsable de l'organisation et du fonctionnement de la gestion du risque de liquidité. Par délégation de la Direction générale, la gestion du risque de liquidité est confiée au Comité ALM (CALM). Ce comité se réunit mensuellement sous la présidence du CEO et comporte quatre autres directeurs généraux dont le CFO.

Au sein de la division Finance, le contrôle du risque de liquidité est effectué par le département Contrôle des risques rattaché au CFO. Ce département est responsable :

- De l'établissement du rapport mensuel de risque de liquidité et de la présentation au CALM
- De la définition et du maintien des méthodologies, des modèles et des principes de gestion dans le domaine de la gestion du risque de liquidité selon le cadre défini dans la « Politique ALM et Liquidité »
- De communiquer quotidiennement le ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) de la maison mère à la trésorerie

8.3 Evaluation du risque

Conformément aux principes de la circulaire FINMA 2015/2, les approches retenues par la Banque pour évaluer le risque de liquidité sont :

- Le ratio de liquidité à court terme (Liquidity Coverage Ratio [LCR]) évalué sur base quotidienne pour la maison mère et de manière mensuelle pour le groupe et la maison mère
- Le ratio structurel de liquidité à long terme (Net Stable Funding Ratio [NSFR]) évalué sur base trimestrielle
- Des stress tests principalement basés
 - Sur des approches comparables à celles retenues dans le cadre du ratio de liquidité à court terme
 - Sur le principe de l'horizon de survie

Les stress tests sont déclinés selon des scénarios systémiques et/ou idiosyncratiques. Ces stress tests tiennent compte des spécificités de la Banque et tiennent compte du refinancement en monnaies étrangères.

8.4 Ratio de liquidités à court terme (LCR)

Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) constitue une des normes réglementaires quantitatives du cadre de gestion du risque de liquidité défini dans l'Accord de Bâle III. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015. L'exigence minimale est de 100% dès le 1^{er} janvier 2019. Le ratio LCR constitue une norme internationale qui vise à faire en sorte qu'une banque dispose d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (High Quality Liquid Assets [HQLA]) non grevés, sous forme d'encaisse ou d'autres actifs pouvant être convertis en liquidités pour couvrir ses besoins de liquidité dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires.

Pour le second semestre 2019, le niveau du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est resté élevé et en moyenne supérieur à 140%. La variabilité du ratio LCR toutes devises du Groupe BCGE est principalement induite par la variabilité des sorties nettes de trésorerie.

Les actifs liquides de haute qualité (HQLA) sont composés à plus de 70% des avoirs déposés en compte de virement à la Banque Nationale Suisse (BNS). Le part complémentaire correspond principalement à des titres d'émetteurs notés AAA à AA- (Confédération Suisse, Centrale de Lettres de Gage etc.) éligibles aux opérations de refinancement auprès de la BNS et au numéraire détenu par la Banque.

Concernant la concentration des sources de financement, la principale source de refinancement de la Banque est composée de dépôts de clientèle atomiques et diversifiés. Au 31 décembre 2019, le refinancement de la Banque est principalement basé sur :

- Des engagements résultants des dépôts de la clientèle pour plus de 60% du passif
- Des emprunts banque et emprunts auprès de la Centrale de Lettres de Gage pour plus de 15% du passif.

Les sorties de liquidité résultant d'appels de marge « potentiels » sont principalement induites par les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt par dérivés auprès de contreparties bancaires CSA (Credit Support Annex).

Le niveau du LCR en Franc Suisse est significativement plus élevé que celui du LCR regroupant toutes les devises d'une part car les HQLA sont principalement libellés en Franc Suisse et d'autre part car le Groupe BCGE doit assurer le financement centralisé de sa filiale française (principalement en Euro) ainsi que le financement de l'activité de Global Commodity Finance (principalement en Dollar US).

8.5 Informations relatives au ratio de liquidité à court terme (LCR)

Tableau 18 - LIQ1 - Liquidités : informations relatives au ratio de liquidités (en 1'000'000 CHF)

	T1 2019		T2 2019		T3 2019		T4 2019			
	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées	Valeurs non pondérées	Valeurs pondérées		
Actifs liquides de haute qualité (HQLA)										
1	Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)			4'573		4'772		4'771		5'461
Sorties de trésorerie										
2	Dépôts de détail		10'395	712	10'504	715	10'591	727	10'726	747
3	• dont dépôts stables		3'947	197	4'004	200	4'001	200	3'834	192
4	• dont dépôts moins stables		6'448	515	6'500	514	6'590	527	6'893	555
5	Financement de clients commerciaux ou de gros clients non garantis		5'302	3'305	5'339	3'231	4'630	2'716	5'377	3'354
6	• dont dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts des membres d'un réseau financier auprès de la caisse centrale		919	224	1'008	246	942	229	902	220
7	• dont dépôts non opérationnels (toutes contreparties)		4'368	3'066	4'321	2'975	3'661	2'460	4'457	3'117
8	• dont titres de créances non garantis		15	15	10	10	27	27	18	18
9	Financement de clients commerciaux ou de gros clients garantis et swaps de garantie			0		0		0		0
10	Autres sorties de trésorerie		2'539	1'343	2'800	1'467	2'057	1'171	2'707	1'778
11	• dont sorties de trésorerie associées à des dérivés et à d'autres transactions		1'156	1'134	1'264	1'243	1'004	983	1'613	1'591
12	• dont sorties de trésorerie associées à des pertes de financement sur titres adossés à des actifs, obligations sécurisées, autres instruments structurés, papiers monétaires adossés à des actifs, structures ad hoc, véhicules d'investissement sur titres et autres facilités de financement analogues		0	0	0	0	0	0	1	1
13	• dont sorties de trésorerie associées à des facilités de crédit et de liquidité		1'383	208	1'536	224	1'052	188	1'094	187
14	Autres engagements de financement contractuels		84	4	18	0	12	0	200	9
15	Autres engagements de financement conditionnels		3'678	50	3'791	53	2'838	51	3'108	52
16	= Somme des sorties de trésorerie			5'413		5'466		4'665		5'941
Entrées de trésorerie										
17	Opérations de financement garanties (reverse repos par ex.)		361	0	295	0	411	0	365	0
18	Entrées de trésorerie provenant des expositions pleinement performantes		2'025	972	1'813	949	1'691	877	1'756	736
19	Autres entrées de trésorerie		1'164	1'164	1'189	1'189	907	907	1'549	1'549
20	= Somme des entrées de trésorerie		3'550	2'136	3'296	2'137	3'010	1'784	3'669	2'284
Valeurs apurées										
21	Somme des HQLA			4'573		4'772		4'771		5'461
22	Somme nette des sorties de trésorerie			3'277		3'329		2'881		3'657
23	Ratio de liquidité à court terme LCR (en %)			140%		143%		166%		149%

9 Risque opérationnel

La banque utilise l'approche standard pour le calcul des fonds propres minimaux au titre du risque opérationnel.

L'objectif de la gestion du risque opérationnel est de limiter les pertes liées aux risques opérationnels. Pour cela, le conseil d'administration valide la politique de contrôle interne et des risques opérationnels. Dans le but de limiter les risques opérationnels (et particulièrement les risques majeurs), la direction générale met en œuvre le système de contrôle interne qui recense l'ensemble des structures et processus de contrôle, à tous les échelons de la banque.

Le département Contrôle des risques détermine l'architecture, définit la méthodologie et assure la cohérence dans l'implémentation du système de contrôle interne sur l'ensemble des activités de la banque.

Mensuellement, le comité des risques analyse la position globale des risques opérationnels et propose des solutions et émet des recommandations à la direction. Trimestriellement, le comité des risques soumet son rapport à la direction générale et au conseil d'administration. Le département Contrôle des risques produit annuellement un rapport CIROP à la direction générale et au conseil d'administration relatif au bilan des risques opérationnels et du contrôle interne de l'année.

L'audit interne élabore son plan d'audit annuel selon son appréciation du risque opérationnel de la banque, du système de contrôle interne et de la gouvernance d'entreprise.

Enfin, le comité de contrôle (commission du conseil d'administration) fait un rapport au conseil d'administration sur le fonctionnement du système de contrôle interne en se basant sur les rapports de la direction générale, de l'audit interne et de l'audit externe.

10 Ratio de levier

Tableau 19 - LR1 - ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)

LR1 : Ratio de levier : comparaison entre les actifs au bilan et l'engagement total relatif au ratio de levier (en 1'000 CHF)	
	a
	31.12.2019
1 Total des actifs selon les comptes publiés	24'919'240
1a Différences entre les comptes publiés et la base de calcul pour la détermination de l'engagement global	
2 Ajustements relatifs aux investissements dans des entités bancaires, financières, d'assurance et commerciales, qui sont consolidées au niveau des comptes mais qui ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation réglementaire (Cm 6 et 7 Circ.-FINMA 15/3) ainsi que les ajustements relatifs aux valeurs patrimoniales qui sont déduites des fonds propres de base (Cm 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-795
3 Ajustements relatifs aux actifs fiduciaires, portés au bilan conformément aux prescriptions comptables mais non pris en compte dans la mesure du ratio de levier (Cm 15 Circ.-FINMA 15/3)	
4 Ajustements relatifs aux dérivés (Cm 21 à 51 Circ.-FINMA 15/3)	-16'757
5 Ajustements relatifs aux opérations de financement de titres (securities financing transactions, SFT) (Cm 52 à 73 Circ.-FINMA 15/3)	-6'332
6 Ajustements relatifs aux opérations hors bilan (conversion des expositions hors bilan en équivalents-crédits) (Cm 74 à 76 Circ.-FINMA 15/3)	919'744
7 Autres ajustements	
8 Engagement total soumis au ratio de levier (somme des lignes 1 à 7)	25'815'100

Tableau 20 - LR2 - ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)

LR2 : Ratio de levier : présentation détaillée (en 1'000 CHF)

	a	b
	31.12.2019	31.12.2018
Expositions bilantaires		
1 Opérations bilantaires ¹ (excluant les dérivés et les SFT, mais incluant les sûretés) (Cm 14 et 15 Circ.-FINMA 15/3)	24'369'555	22'503'021
2 (Actifs portés en déduction des fonds propres de base pris en compte) ² (Cm 7, 16 et 17 Circ.-FINMA 15/3)	-795	
3 Total des expositions bilantaires dans le cadre du ratio de levier (sans les dérivés et les SFT) (somme des lignes 1 et 2)	24'368'760	22'503'021
Expositions en dérivés		
4 Valeurs de remplacement positives relatives à toutes les transactions en dérivés, y compris celles conclues avec des CCPs (après prise en compte des paiements de marges et des conventions de compensation selon les Cm 22 et 23 ainsi que 34 et 35 Circ.-FINMA 15/3)	5'194	7'285
5 Majorations de sécurité (add-on) relatives à tous les dérivés (Cm 22 et 25 Circ.-FINMA 15/3)	50'339	43'482
6 Réintégration des garanties remises en couverture de dérivés dans la mesure où leur traitement comptable a conduit à une réduction des actifs (Cm 27 Circ.-FINMA 15/3)		
7 (Déduction portant sur les créances consécutives à des versements de marges selon Cm 36 Circ.-FINMA 15/3)	-55'533	-50'766
8 (Déduction portant sur l'engagement envers une qualified central counterparty (QCCP), en cas de non-responsabilité envers les clients d'un éventuel défaut de la QCCP) (Cm 39 Circ.-FINMA 15/3)		
9 Valeurs nominales effectives des dérivés de crédit émis, après déduction des valeurs de remplacement négatives (Cm 43 Circ.-FINMA 15/3)		
10 (Compensation avec les valeurs nominales effectives des dérivés de crédit opposés [Cm 44 à 50 Circ.-FINMA 15/3] et mise en déduction des majorations couvrant les dérivés de crédit émis selon le Cm 51 Circ.-FINMA 15/3)		
11 Total des expositions en dérivés (somme des lignes 4 à 10)		
Opérations de financement de titres (SFT)		
12 Actifs bruts relatifs aux opérations de financement de titres sans compensation (sauf en cas de novation auprès d'une QCCP, cf. Cm 57 Circ.-FINMA 15/3), après réintégration de ceux qui ont été comptabilisés comme ventes (Cm 69 Circ.-FINMA 15/3), et après déduction des positions mentionnées au Cm 58 Circ.-FINMA 15/3)	526'596	517'802
13 (Compensation des dettes et créances monétaires relatives aux contreparties SFT) (Cm 59 à 62 Circ.-FINMA 15/3)		
14 Expositions envers les contreparties SFT (Cm 63 à 68 Circ.-FINMA 15/3)		
15 Expositions SFT en qualité de commissionnaire (Cm 70 à 73 Circ.-FINMA 15/3)		
16 Total des expositions relatives aux opérations de financement de titres (somme des lignes 12 à 15)	526'596	517'802
Autres expositions hors bilan		
17 Expositions hors bilan selon les valeurs nominales brutes, soit avant l'utilisation des facteurs de conversion en équivalents-crédit	3'500'537	3'210'082
18 (Ajustements relatifs à la conversion en équivalents-crédits) (Cm 75 et 76 Circ.-FINMA 15/3)	-2'580'793	-2'470'565
19 Total des expositions hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	919'744	739'517
Fonds propres pris en compte et exposition globale		
20 Fonds propres de base (Tier 1, Cm 5 Circ.-FINMA 15/3)	1'857'920	1'738'936
21 Engagement total (somme des lignes 3, 11, 16 et 19)	25'815'100	23'760'340
Ratio de levier		
22 Ratio de levier (Cm 3 à 4 Circ.-FINMA 15/3)	7.2%	7.3%

L'augmentation de l'engagement total pour le ratio de levier est le reflet de l'augmentation du bilan de la banque entre le 31.12.2018 et le 31.12.2019. En particulier, les liquidités ont augmenté de CHF +1.3 milliards et les créances sur la clientèle et hypothécaires ont progressé de CHF +427 millions.